



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat général de France à Genève

ENREGISTREMENT D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE P.A.C.S

POUR LES DEUX PARTENAIRES

- Formulaire [CERFA n°15725*02](#) « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune »
- Convention de PACS Formulaire [CERFA n° 15726*02](#) « Convention-type de pacte civil de solidarité (Pacs) »
- Justificatif de domicile rattaché à l'adresse commune dans les cantons de : Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Jura, Valais

PARTENAIRE(S) FRANÇAIS

- copie intégrale certifiée conforme à l'original de l'acte de naissance, daté de moins de 3 mois,
- photocopie du **passport OU** de la **carte d'identité française** en cours de validité
OU
- photocopie du **certificat de nationalité française** (si vous en possédez déjà un), accompagné d'une pièce d'identité française ou étrangère
- photocopie du **permis de séjour** (si domicile fixé en Suisse)

PARTENAIRE ÉTRANGER

- photocopie du **passport** en cours de validité
- original de l'**acte de naissance**, si nécessaire traduit en français / légalisé ou apostillé
 - pour les personnes ayant une autre ou plusieurs nationalités :
 - copie du passeport ou de la carte d'identité pour chaque nationalité
 - pour les ressortissants suisses uniquement :
 - « **certificat individuel d'état civil** », délivré par la commune d'origine ou de résidence.
- photocopie du **permis de séjour**, (excepté pour les ressortissants suisses)
- un **certificat de non engagement dans les liens d'un P.A.C.S.** délivré par :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Service central d'état civil
Département Exploitation -Section PACS
11, rue de Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

Le formulaire de demande est disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2107>

- un **certificat de coutume** établi par les autorités diplomatiques ou consulaires du pays de naissance, reproduisant la législation en vigueur dans cet Etat et décrivant les pièces d'état civil étrangères prouvant que le partenaire est majeur, célibataire et juridiquement capable de contracter. (les ressortissants suisses sont exemptés de la production de ce document).

DOSSIER À ADRESSER PAR COURRIER

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE

Consulat général de France à Genève- service état civil - 2 cours des Bastions -1205 Genève
info@consulfrance-geneve.org